

L'économie sociale, une alternative concrète au tout spéculatif !

La nouvelle déclaration de principe reconnaît l'existence de l'économie sociale aux côtés de l'Etat et du marché. L'économie sociale s'inscrit résolument dans une conciliation de l'économique et du sociale. Elle n'est ni une économie caritative de réparation et ni un alibi au désengagement de l'Etat.

Elle propose un modèle de développement équilibré alternatif au capitalisme spéculatif. Les socialistes doivent largement investir sa réflexion économique avec les acteurs de ce secteur afin de nourrir le projet socialiste.

Au travers de 13 propositions concrètes, les signataires, militants socialistes, associatifs, mutualistes, élus présentent des pistes de réflexion mais aussi d'action pour nos élus nationaux et locaux en matière de cohésion sociale et de développement territorial.

Cet engagement suppose au sein du parti que cette question soit abordée au sein de la commission nationale économie.

Il nécessite aussi des actes notamment à chaque échelon où les socialistes sont élus : régions, départements, communes.

Contribution présentée par :

Corinne Bord (DN, 93) ; Jean Legarrec (CN, 75) ; Alain Sauvreneau (91) ; Christian Hamonic (71) ; Anne Ferreira, députée européenne, VP de l'intergroupe de l'économie sociale ; Yves Blein (Maire, 59) ; Harlem Désir, député européen (93) ; Frédéric Massot (94) ; Françoise Lestein (Adjointe au maire, 44) ; Marie-Arlette Carlotti, députée européenne (13) ; Anne-Juliette Tillay (GSE, 75) ; Marc Lagae (SF,66) ; Philippe Zittoun (Conseiller municipal, 59) ; Yann Lasnier (Conseiller municipal, 27) ; Gérard Mauduit (Vice-président du CG 44) ; Etienne Pourcher (Conseiller général, 88) ; Benoît Logre (Adjoint au Maire, 93) ; Marcelle Gay (13) ;

« Les socialistes sont partisans d'une économie sociale et écologique de marché » et prennent acte de l'existence *« du tiers secteur social et solidaire »* lit-on article 6 de la déclaration de principes.

Enfin pourrait-on dire !

Le parti socialiste semble se libérer de sa vision duale où l'économie serait partagée entre le tout Etat et le marché. Déjà nombre de socialistes, élus locaux, militants, coopérateurs, mutualistes et associatifs animent au quotidien des réseaux économiques, sociaux et solidaires relevant de ce secteur économique à part entière.

De même, depuis plusieurs années, plusieurs congrès, les acteurs de l'économie sociale se mobilisent pour promouvoir ce secteur et obtenir une réelle reconnaissance. Des contributions ont été déposées à chaque congrès en ce sens.

Aujourd'hui avec la déclaration de principe un pas est franchi. **Mais le plus important reste encore à faire.** Il ne suffit pas d'acter les choses, le plus délicat est toujours la mise en œuvre et notamment la prise en compte de ces éléments dans la définition des politiques économiques socialistes.

Car il s'agit bien de sortir d'une vision compassionnelle et charitable de l'économie sociale, qui ne s'adresserait qu'aux publics les plus vulnérables, aux publics marginaux. Cette vision nous, militants socialistes, acteurs de l'économie sociale, nous la réfutons.

L'économie sociale n'est pas une réponse inespérée au désengagement de l'Etat et plus globalement de la puissance publique. Si les services qu'elle propose, qu'elle promeut sont à l'évidence guidés par une réelle utilité sociale, ils n'en sont pas « des services minimums » pour les plus pauvres. La mixité sociale, le refus de toute relégation, de toute ségrégation est au cœur du projet solidaire et de l'intérêt général porté par ces structures.

Ces services proposés ne sont et ne peuvent être une réponse caritative à une société qui abandonne tous les jours de nouveaux citoyens sur le bord du chemin. L'économie sociale ne peut être une politique palliative au manque de cohésion nationale, à la politique clientéliste et de confrontations sociales telle que le gouvernement la mène.

Enfin pour les plus dubitatifs, l'économie sociale n'est pas un phénomène marginal réduit au micro-crédit, à la consommation citoyenne ou encore à l'entraide interpersonnelle. C'est une réalité de l'activité économique et sociale en France et en Europe qui impose une réelle prise en considération dans la réflexion socialiste.

Au-delà de ces affirmations, nous souhaitons dessiner ce pourraient être les chantiers nécessaires à investir pour le projet socialiste. Affirmer nos valeurs, investir dans la réflexion pour élaborer des propositions avec les acteurs de ce secteur, telle est la méthode que nous proposons.

L'ALLIANCE DU VICE ET DE LA VERTU OU LA CAPACITE A PRODUIRE DES RICHESSES ET DU SENS

La production de sens et de richesses apparaissent bien souvent comme antinomiques. Le sens serait par définition improductif ou non valorisable et la production de richesses ne pourrait avoir de sens autre que celui du gain financier.

Cette vision est dévastatrice et défaitiste. Il est vrai que les spéculations tant sur les produits alimentaires que sur le pétrole nous révoltent. L'argent serait le maître du jeu. L'accepter c'est se résigner... **Être socialiste c'est combattre, promouvoir des alternatives et les appuyer lorsqu'elles existent.**

L'économie sociale se veut porteuse de valeurs et productrice de richesses, parfois économiques, souvent sociales et sociétales. Elle rappelle qu'il existe un sens profond et des valeurs qui doivent présider aux échanges et à la circulation des hommes, des marchandises et des capitaux.

Sans tomber dans un angélisme béat qui ferait des entreprises de l'économie sociale, par définition, des acteurs vertueux, cette démarche relève de la volonté de chaque structure. En effet, la forme juridique de l'entreprise ne fait pas l'intégrité de ses dirigeants, ni même la qualité de ses pratiques sociales. Cependant la démocratie inhérente à ces entreprises de personnes est une garantie de respect et de développement du projet humaniste qui est au cœur de la démarche, notamment quand le militantisme y est encore présent.

Les acteurs de l'économie sociale sont multiples, associations, mutuelles, coopératives de production, de consommation, d'activités et d'emplois, mais tous partagent les mêmes valeurs, et la même ambition reconnue dans la charte européenne de l'économie sociale adoptée en 2001.

Ces valeurs se déclinent ainsi :

- la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital
- la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité,
- la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général,
- le contrôle démocratique par les membres,
- l'adhésion volontaire et ouverte,
- l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics,
- l'affectation de l'essentiel des excédents se fait afin de poursuivre les objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

La notion de non-lucrativité ne signifie pas que ces entreprises fonctionnent à perte, qu'elles ne sont pas préoccupées par leur capacité à faire des bénéfices. Comme dans toute entreprise les excédents de gestion sont nécessaires pour pérenniser une activité. C'est leur gestion qui est particulière.

En premier lieu parce que l'appropriation des excédents est collective. C'est-à-dire concrètement que les excédents financiers réalisés ne sont pas reversés aux actionnaires individuellement. Les coopératives peuvent en redistribuer une partie aux salariés, la solidarité s'exerce entre ses membres.

Ensuite, les réserves sont impartageables, aucun associé ne peut se les approprier individuellement. Alors le dynamisme de l'entreprise, sa stratégie de développement ne répond pas à une logique d'accumulation de richesses, mais à une logique de redistribution de richesses entre ses investissements propres, les choix de développement définis démocratiquement dans son conseil d'administration et entre ses salariés.

Enfin, le principe du non partage de l'actif net est posé. Pour les associations et les mutuelles, en cas de dissolution de la structure, les biens et actifs doivent être reversés à des organismes de même nature. Pour les coopératives, les actionnaires ne peuvent récupérer que la valeur nominale de leur placement initial.

Autrement dit ces entreprises ne sont pas mues par la recherche du profit maximum à court terme, l'engagement est au service du projet et donc du collectif. Dans le cadre d'une économie de marché, elles posent les éléments de construction d'un rapport économique de production, d'échanges, répondant, bien entendu, à la production de richesses, mais pas exclusivement. Elles seront le symbole d'une autre façon d'entreprendre, d'investir et de créer des emplois. Ces éléments fondent un réel modèle alternatif au libéralisme spéculatif.

Ces éléments devraient en faire des acteurs privilégiés pour les socialistes et pourtant le Parti socialiste boude l'économie sociale, la considérant bien souvent comme un élément marginal. Il néglige la réflexion sur ce champ économique dans les commissions de travail thématiques du parti, le reléguant parfois dans les limbes d'une énième mesure d'une politique sociale voire associative. D'autre part, au sein des collectivités territoriales, les élus socialistes sous-traitent bien souvent ce secteur dans les délégations d'élus à des élus Verts, comme il l'a fait un temps pour l'écologie.

Il est temps, que le PS investisse pleinement ce secteur porteur localement de développement économique pour les territoires, créateur d'emplois non délocalisables, permettant l'essor d'un autre modèle de développement et de production qui peut être encouragé. Le Parti doit se doter d'une délégation thématique sur cette question, de même la fédération des élus, pourrait organiser des séminaires de travail, de réflexion sur cette thématiques pour nos élus assumant cette délégation.

QUELQUES PISTES POUR UNE POLITIQUE ECONOMIQUE

Les éléments présentés ne se veulent pas exhaustifs, ils sont autant de chantiers ouverts pour fournir à la réflexion socialiste des éléments pour une politique économique incluant l'économie sociale.

Les trois dimensions choisies révèlent les points saillants de l'originalité de l'économie sociale. Points qui doivent être confortés. Points qui peuvent aussi servir de levier pour une politique de redistribution et de création d'emplois, une politique de développement du territoire ou encore un renforcement de la démocratie sociale et civile.

► **Création de richesse et innovation**

L'économie sociale incarne intrinsèquement le principe de « *responsabilité sociale et environnementale des entreprises* ». Les critères de certaines agences de notation, les fonds d'investissement éthiques, la recherche de nouveaux indicateurs de bien-être pour combler les lacunes du PIB sont autant d'éléments qui indiquent cette volonté partagée de promouvoir une croissance intégrant des objectifs sociaux et environnementaux.

La réflexion sur la définition des indicateurs de richesse

La question de la mesure de la croissance a pris de l'importance dans le débat public notamment avec la création annoncée par le Président de la République, d'une commission chargée de définir de nouveaux indicateurs de richesse.

Cette question n'est pas neuve. Dès 1996, le PNUD affirmait « *le développement humain est une fin dont la croissance économique est le moyen* ». Or, le PIB mesure avant tout la croissance de la consommation et de la production. Cet indicateur révèle de plus en plus ses faiblesses et ne permet pas de donner une idée juste de l'état de santé et de bien-être de la société. Il induit surtout l'idée que le progrès social serait réductible à la simple progression de la croissance économique, réduisant la société à un simple marché.

À l'évidence les acteurs de l'économie sociale se sentent concernés voire impliqués dans cette démarche.

1. Investir cette réflexion est important et permet de poser les bases d'un système de redistribution réelle.

La création d'un compte satellite

La comptabilité nationale ne traite pas les entreprises et organisations de l'économie sociale comme un objet particulier. Les mutuelles, coopératives et associations se retrouvent alors dispersées dans les statistiques de plusieurs rubriques au gré des secteurs d'intervention. Aucune perception globale n'est possible.

Pour engager une politique, des mesures, il est nécessaire de connaître précisément secteur par secteur, le poids économique, social (emploi) de ces entreprises. Améliorer les systèmes de classification de la comptabilité nationale, les indicateurs d'activité, est un premier pas. Un compte satellite est un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier en relation avec l'analyse économique globale du cadre central de la comptabilité nationale. L'éducation, la santé, la protection sociale, l'environnement en sont des exemples. La création d'un tel compte est nécessaire pour avancer la réflexion et l'action entre direction de ce secteur, à l'image de ce qu'ont mis en place la Belgique, le Canada et l'Australie.

2. **Soutenir la revendication des acteurs** de mettre en œuvre un compte-satellite et des recensements INSEE spécifiques, en s'inspirant notamment des éléments élaborés par la Commission européenne.
3. **Récolter ces données** par le biais des observatoires régionaux comme c'est déjà le cas dans les Pays de la Loire.

La création d'entreprises de l'économie sociale

Le premier élément est simple. Compte tenu de la plus value de ce secteur à une politique publique économique de gauche, il serait primordial d'accorder, a minima, aux entreprises de personnes les mêmes aides et avantages qu'aux entreprises de capitaux, tant dans les projets de création d'entreprise, que de transmission ou reprise d'entreprise par les salariés, ou encore de développement à l'international, notamment pour les entreprises à statut coopératif.

L'économie sociale témoigne par son existence, quelle que soit sa forme, de la force de l'engagement collectif pour répondre à une demande sociale, des besoins collectifs et proposer des services d'intérêt général. En France notamment un certain nombre d'avancées sociales, de services publics tirent leurs origines d'une démarche associative ou mutualiste.

4. **Inciter, encourager la création d'entreprises de l'économie sociale** au travers de la création de pépinières d'entreprises du tiers secteur, de clusters de l'économie sociale ou encore de stratégie de filière du tiers secteur. C'est aussi défendre la liberté d'entreprendre sous toutes ses formes sans imposer le modèle des entreprises de capitaux.
5. **Concevoir des points d'appui aux créateurs d'entreprises**, notamment dans le champ du développement durable fortement investi par ces structures.
6. **Privilégier, conforter la créativité et l'expérimentation** proposée par ces entreprises de personnes, notamment dans le cadre des schémas régionaux de développement économique et des politiques publiques qui en découlent.
7. **Imaginer un mécanisme encourageant la participation des salariés** au capital des entreprises, en lien, peut être comme au Québec, avec leur retraite. Un des impacts de ces dispositifs est de renforcer et de stabiliser l'emploi local et de contribuer au développement des territoires.
8. **Garantir la participation des salariés** autant que celle des sociétés de capital-risque... L'épargne investie par les salariés directement ou indirectement à travers des fonds communs de placement en entreprise, devrait bénéficier de la même garantie que celle dont disposent les investisseurs en capital-risque. Car le salarié actionnaire qui investit dans sa propre entreprise court le risque de perdre son salaire et celui de perdre son épargne. Le capital-risqueur lui n'a qu'un risque, celui de perdre son capital, et c'est ce seul risque qui est garanti. On voit bien le déséquilibre qui existe à ce niveau.
9. **Favoriser la reprise des entreprises par les salariés** notamment sous forme coopérative. Les règles applicables aux repreneurs devraient pouvoir s'appliquer aux salariés repreneurs.

► ***Le dialogue social***

Le fonctionnement des entreprises du secteur de l'économie sociale revisite les notions de démocratie sociale dans l'entreprise. La démocratie existe bien évidemment dans le cadre des rapports employeurs / salariés, avec parfois comme dans les mutuelles d'assurance une représentation des salariés au sein du Conseil d'administration. Elle est aussi présente au sein des conseils d'administration sous un rythme spécifique, celui de l'égalité. Chaque actionnaire pèse une voix et non le poids lié à son investissement financier. Le principe une personne = une voix est la règle. C'est avec cette règle d'égalité que les questions sont examinées en Assemblée générale y compris la redistribution des excédents. La détention du pouvoir n'est pas dans les mains de ceux qui détiennent majoritairement le capital.

Ce rapport au pouvoir, marqué par la décision collective et non l'accaparement, est loin d'être neutre notamment si l'on ajoute la qualité de salariés actionnaires.

En effet, le salarié d'une coopérative en est souvent actionnaire. La relation à l'outil de travail s'en trouve bouleversée et implique des rapports sociaux différents. Entre la cogestion et l'autogestion, les entreprises coopératives principalement offrent des possibilités de construire un dialogue social, des rapports sociaux particuliers et proposent un outil au service de la cohésion sociale notamment au travers de l'entreprise.

Cependant l'économie sociale n'est pas à l'abri de la crise du syndicalisme et de la perte d'engagement dans ses rangs. La question de l'engagement est alors posée de manière plus cruciale encore. Lorsque la vie démocratique interne à l'organisation décline, c'est une partie de ses valeurs qui disparaissent.

10. **Nourrir nos réflexions des expériences** de démocratie dans l'entreprise proposée par l'économie sociale pour de nouvelles conquêtes de liberté au sein de l'entreprise, vers de nouveaux droits.

Mais de manière plus pratique, l'une des premières mesures à prendre serait de reconnaître aux acteurs de l'économie sociale leur qualité d'employeur, notamment par la reconnaissance de leurs syndicats employeurs. En effet, la représentativité des organisations patronales n'a pas fait couler d'encre dans les dernières négociations. C'est penser que le patronat différent en ses composantes est uniforme dans son rapport au capital et à la société est hostile par définition.

À l'évidence, les employeurs de l'économie sociale ne trouvent pas leur place ni au MEDEF ni dans les autres représentations actuelles du patronat. Le patronat de l'économie sociale s'est organisé en syndicats de branches et en groupement qui lui permet des accords avec les syndicats de salariés. Mais il est exclu du dialogue social institutionnel faute de la reconnaissance de représentativité. Il est ainsi absent des négociations globales, temps de travail, la protection sociale, la réforme du code du travail et comble, absent du Grenelle de l'insertion alors que ces syndicats employeurs regroupent non seulement les acteurs de la formation professionnelle, mais aussi ceux des entreprises d'insertion.

Cette reconnaissance au sein du paysage institutionnel permettrait d'établir entre employeurs, salariés et Pouvoirs Publics (Etat et Régions notamment) des relations nourries d'intérêt matériels classiques mais dans des orientations philosophiques distinctes de celles des autres syndicats patronaux évidemment peu favorables à la présence de ce nouvel acteur qui ne peut que perturber les jeux traditionnels

Or sans la reconnaissance de représentativité, il est exclu du dialogue social institutionnel, du débat général sur le paritarisme, alors qu'il pourrait contribuer notamment en matière de gouvernance. Le comble est atteint par le gouvernement actuel qui animant le Grenelle de l'insertion a omis de convier les syndicats employeurs qui regroupent en leur sein non seulement les acteurs de la formation professionnelle, mais encore ceux des entreprises d'insertion.

Par ailleurs, cette reconnaissance au sein du paysage institutionnel permettrait d'établir entre employeurs et salariés des relations normalisées nourries d'intérêt matériels et philosophiques spécifiques au même titre que le MEDEF, la CGPME et l'UPA se différencient.

Enfin, il est à noter que lorsque les employeurs de l'économie sociale se mobilisent, notamment lors des dernières élections aux Conseils prud'homaux, leurs candidats recueillent près de 35% des voix. Ils ont obtenu sur l'ensemble du territoire près de 11% des voix.

11. Reconnaître les syndicats employeurs de l'économie sociale comme représentatifs et partenaires de la négociation sociale.

► **Dialogue civil et citoyen**

Force est de constater que tant par leur organisation spécifique que par leur champ d'action, les acteurs de l'économie sociale participent au jeu démocratique global.

Les entreprises de personnes mobilisent des acteurs responsables et s'adressent non pas à des consommateurs, mais à des usagers, des clients conscients et citoyens. Elles n'ont pas vocation à être de simples prestataires de services, mais de réels partenaires des pouvoirs publics notamment dans la conception et la création de réponses spécifiques à la demande sociale. En cela elles se présentent comme des interlocuteurs naturels des pouvoirs publics dans le cadre d'un dialogue civil.

Un autre mode de consommation

Pour les entreprises représentées par les mutuelles et associations, c'est le rapport aux usagers, adhérents, clients qui est posé. Le consommateur n'est pas traité en tant que tel et un autre rapport s'instaure. La logique globale est en rupture avec la démarche consumériste généralisée pour poser comme base d'autres rapports à l'action, mais aussi au citoyen. Il ne vient plus consommer une autre action supplémentaire, un autre produit, il participe, peut devenir acteur... « *consom'acteur* » pour ainsi dire. Le développement du commerce équitable, des collectifs « éthique sur l'étiquette » et des démarches éco responsables en sont le témoignage.

L'intérêt général est souvent porté par des structures de l'économie sociale. Cet élément sera central dans les mois à venir notamment à l'occasion de la transposition de la directive service en droit interne.

Dans le cadre d'un dialogue civil

Naturellement les associations, mutuelles et coopératives peuvent trouver leur place dans les différentes structures consultatives et participatives existantes : conseils de quartiers, conseils de développement, conseils de territoire, conseils de jeunes, d'aînés, et notamment au sein du Conseil économique et social en tant que collège pour les associations.

- 12. **Ouvrir les espaces de concertation** (Conseil de développement, Conseil Economique et Social...) aussi à ces acteurs.
- 13. **Reconnaître la consularité** des chambres régionales de l'économie sociale en les dotant des prérogatives traditionnelles des chambres consulaires notamment dans leur mode de financement.

Les quelques propositions évoquées ne sont qu'une illustration des possibilités à investir dans le cadre d'un travail sur le projet socialiste. Les chantiers sont vastes, il est nécessaire à la sortie du congrès que la commission économique se saisisse de cette question.

- **Une certitude** néanmoins, il est du rôle des socialistes de défendre et de promouvoir ce modèle économique.
- **Une urgence, la mobilisation des socialistes dans le débat sur la transposition en droit interne de la directive service** et dans le cadre des discussions sur la définition et le contenu des services d'intérêt général pour préserver ce secteur et surtout l'existence des services publics de proximité souvent assumés par des associations et mutuelles.
- Enfin **un engagement fort** des socialistes européens pour une directive sur les services sociaux d'intérêt général et la protection de ce modèle économique, élément fondamental du modèle social européen.

Faire de l'économie sociale notre fer de lance, c'est remettre nos valeurs socialistes au cœur des questions économiques.

QUELQUES DONNEES SUR UN SECTEUR PORTEUR

Trois dimensions de ce secteur avec quelques éléments pour combattre cette idée de secteur marginal !

- ▶ **Un poids économique réel, les activités relevant de l'économie sociale représentent**
 - 10% du PIB de la France
 - 8% du PNB de l'Union européenne
 - 60% des placements sont effectués par des banques coopératives
 - 50% des maisons de retraite sont associatives et relève de l'économie sociale
 - 63% des assurances complémentaires relèvent des mutuelles.
- ▶ **Un poids social notamment en matière d'emplois de proximité non délocalisables**
 - 2 millions d'emplois, soit 12% de l'emploi en France ;
 - 11 millions d'emplois en Europe.
 - 90% des centres d'accueil des personnes souffrant de handicap sont associatifs
 - 248 millions d'adhérents à une coopérative, mutuelle ou association en Europe sur 360 millions de potentiels.
 - Une échelle des salaires plus resserrée que dans les entreprises capitalistiques notamment par l'exercice de la démocratie de gestion au sein de l'entreprise.
- ▶ **Une réalité entrepreneuriale**
 - 800 000 entreprises en Europe ;
 - 10% des entreprises en France et en Europe et donc des entrepreneurs dans les régions.

Sources : CEGES